

Votre numéro de compte

Cinémas et cinémas en plein air

Dans ce formulaire, *vous, votre* et le *titulaire* désignent la personne ou l'entreprise qui présente cette demande de licence ou qui dépose son rapport annuel. *Nous, notre* et la *SOCAN* désignent la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique. Le mot *œuvre* désigne toute œuvre musicale du répertoire de la SOCAN.

Si vous utilisez ce formulaire pour une demande de licence, la SOCAN traitera votre demande et vous contactera dans les 30 jours afin de vous aviser si votre demande pour cette licence n'a pas été approuvée. Si vous disposez déjà d'une licence conformément au tarif 6 pour cet établissement, ce formulaire constitue votre rapport annuel.

Cette licence du tarif 6 vous autorise à exécuter en public les *œuvres* dans votre cinéma, cinéma en plein air ou tout établissement présentant des films. Elle n'autorise aucun concert ni forme d'exécution musicale qui ne fait pas partie intégrante d'un film. Veuillez remplir et joindre un formulaire distinct pour chaque cinéma.

Veuillez nous contacter pour toute autre utilisation que vous faites de la musique. Il se peut que vous ayez besoin d'une licence en vertu d'autres tarifs.

Renseignements personnels

Nom de votre entreprise ou organisation		Nom du cinéma, cinéma en plein air ou de l'endroit où sont projetés des films	
Adresse de votre entreprise ou organisation		Adresse civique du cinéma, cinéma en plein air ou de l'endroit où sont projetés des films	
Ville	Province et code postal	Ville	Province et code postal
Téléphone ()	Télécopieur ()	Courriel	Site Web
Président ou signataire autorisé de votre entreprise ou organisation			

Comment calculer vos droits de licence

Vos droits de licence pour l'année **2010** sont établis selon trois facteurs : le nombre total de sièges du cinéma, le nombre de mois par année où il est ouvert, et le nombre de jours par semaine où il est ouvert. Les droits de licence minimum (E) sont de **123 \$**.

Nombre total de sièges	(A)	
Nombre de mois d'ouverture du cinéma en 2010		
Multiplier A x 1,23 \$ (tarif par siège)	(B)	\$
Répartir B tel que dans l'exemple de droite. Si le cinéma est ouvert à l'année, inscrire B ici.	(C)	\$
Si le cinéma est ouvert 3 jours/semaine ou moins, calculer la moitié de la redevance inscrite à la case C (Multiplier C x 0,50)	(D)	\$
Inscrire C ou D, selon le cas. Ce sont vos droits de licence.	(E)	\$
Ajouter 5 % de TPS (AB, MB, NT, NU, PEI, QC, SK, YT)		\$
Ajouter 7,5 % de TVQ (QC)		\$
Ajouter 13 % de TVH (ON, NB, NF), 12% (BC), 15% (NS)		\$
Total à payer		\$

(A) CINÉMA EN PLEIN AIR : Pour établir le nombre de places d'un cinéma en plein air, multiplier par **3** le nombre maximum de véhicules capables d'y stationner en même temps.

(C) SI LE CINÉMA EST OUVERT MOINS DE 12 MOIS PAR ANNÉE : Répartir les droits de licence annuels sur chaque mois complet de non-exploitation en les divisant par **12**.

Exemple : si **B** est de 600 \$ et l'endroit est ouvert 7 mois par année, multiplier 600 x 7 et diviser par 12. Inscrire 350 \$ à la case C.

Si **B** est de 600 \$ et l'endroit est ouvert à l'année, inscrivez 600 \$ à la case C.

◀ **(Minimum 123 \$)**

◀ *Veuillez libeller votre chèque à l'ordre de la SOCAN. Merci !*

Dispositions de cette licence

Les dispositions qui régissent votre licence incluent celles décrites ci-dessous et celles apparaissant dans le tarif approuvé, y compris les dispositions générales, telles qu'approuvées par la Commission du droit d'auteur pour chaque année (collectivement le *tarif*). Pour toute question à ce sujet, veuillez nous contacter à l'adresse ou aux numéros figurant au bas de cette page.

1. Si le tarif d'une année n'a pas été approuvé au 1^{er} janvier de cette même année, le dernier tarif en vigueur s'appliquera jusqu'à l'approbation de sa nouvelle version, date à laquelle les droits de licence annuels seront corrigés afin de refléter la version approuvée pour l'année.
2. Vous pouvez obtenir un exemplaire de tout tarif auprès de la SOCAN en appelant au **1.866.944.6224**.
3. Cette licence se renouvellera automatiquement le 1^{er} janvier de l'année suivante pour une période d'un an, à moins que l'une ou l'autre des parties y mette un terme sur avis écrit de 30 jours.
4. Les droits de licence, plus les taxes en vigueur pour l'année, seront calculés conformément aux dispositions du tarif d'après les renseignements figurant sur le formulaire de déclaration annuelle ou de vérification le plus récent, sous réserve de correction afin de refléter toute mise à jour de ces renseignements conformément au tarif.
5. Nous avons le droit de vérifier vos livres et registres durant les heures de bureau régulières, sur préavis raisonnable, afin de vérifier vos déclarations et vos droits de licence.
6. Vous devez conserver toute information nécessaire au calcul des droits de licence de chaque année.
7. Les droits de licence et formulaires de déclaration sont exigibles au plus tard le 31 janvier de chaque année ou dans les 10 jours suivant toute correction.

Votre signature

En signant ci-dessous, vous confirmez :

- avoir pris connaissance des dispositions de cette licence et les acceptez
- que tous les renseignements que vous avez indiqués sont exacts et complets
- que votre autorité vous permet d'engager la responsabilité du titulaire de cette licence.

Votre nom (en majuscules)	Fonction (en majuscules)
Date d'aujourd'hui (au long et en majuscules)	Votre signature

Nous nous soucions de traiter vos informations personnelles de façon responsable. Pour plus d'information sur notre politique de confidentialité, visitez www.socan.ca.

Après avoir lu, rempli et signé ce formulaire, veuillez le faire parvenir avec votre chèque à :

SOCAN
41, chemin Valleybrook
Toronto, ON M3B 2S6
www.socan.ca

Sans frais 1.866.944.6224
Télécripteur 416.442.3829
clients@socan.ca

***Pour mettre du rythme
dans vos affaires***

TPS/TVH N° R101077931
TVQ N° 1010390466